Conseil des arts et des lettres

Rapport annuel

Conseil des arts et des lettres

Québec

Le sommaire

P**1** Lettre à la Ministre

P**2** Le conseil d'administration

P**3** Le personnel

P**4** Le message de la présidente-directrice générale
Le défi des prochaines années : des conditions économiques à la hauteur des exigences actuelles de la pratique artistique

P**6** Le bilan des activités du Conseil

P**18** L'aide financière

P**20** Les états financiers

Le mandat

du Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts.

C'est par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec que le gouvernement québécois offre son soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques professionnels. Le Conseil a pour mandat principal de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour mandat de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels.

Le Conseil est appelé à donner son avis à la ministre de la Culture et des Communications sur toute question relative à sa compétence.

Enfin, le Conseil a le pouvoir de créer des concours en vue de décerner des prix à l'excellence artistique et de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public, de recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions en faveur du développement des arts et des lettres.

30 juin

104-04149/

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente-directrice générale,

MCL

Marie-Claire Lévesque

Le conseil

Marie-Claire Lévesque
Présidente-directrice générale

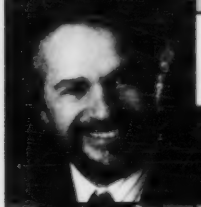

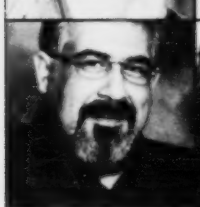

Composition des comités du conseil d'administration

Comité exécutif
François Bédard
Youssef El Jai
Alice Ronfard

Comité de vérification
Suzanne Masson
Membre externe :
Pierre Rompré

Comité des régions
Louise Desjardins
François Lahaye
Marie-Jeanne Musiol
Membres externes :
Diane Saint-Pierre
Benoît Vaillancourt

La présidente-directrice générale et le vice-président sont membres d'office de tous les comités.

Comité d'éthique
Paul-André Comeau
Pierre Rompré
Me Daniel Ferron

Paul-André Fortier
Vice-président
Chorégraphe, interprète
Directeur artistique
Fortier Danse Création
Montréal

David Homel
Romancier et scénariste
Montréal

François Bédard
Directeur général
Festival international de Lanaudière
Joliette

François Lahaye
Responsable de la diffusion
Corporation de développement culturel de Trois-Rivières

Louise Desjardins
Poète et romancière
Rouyn-Noranda

Suzanne Masson
Vice-présidente exécutive
Banque Laurentienne
Présidente du conseil d'administration
Ensemble Arion
Montréal

Johanne Dor
Directrice artistique et générale
La Rotonde Centre chorégraphique contemporain de Québec

Marie-Jeanne Musiol
Photographe
Présidente
Centre d'artistes Daimôn
Gatineau

Youssef El Jaï
Directeur général
PRIM
Centre d'arts médiatiques de Montréal

Alice Ronfard
Metteure en scène
Montréal

Richard Thériault
Comédien
Québec

Lorraine Vaillancourt
Chef d'orchestre et directrice artistique
Nouvel Ensemble Moderne
Professeure titulaire
Université de Montréal

Le personnel

Présidence-direction générale et Secrétariat du Conseil

Marie-Claire Lévesque, présidente-directrice générale
Francine Poissant Champagne, attachée de direction
Me Daniel Ferron, secrétaire du Conseil

Direction de la coordination et de l'administration
Ginette Richard, directrice
Josée Frenette, adjointe administrative
Michèle Mailloux, adjointe administrative
Céline Huot, conseillère en ressources humaines agréée
Sonia Fontaine, technicienne en ressources humaines
Manon Delisle, préposée à l'accueil et à l'information
Denis Rhéaume, coordonnateur des ressources financières, matérielles et de la vérification interne
Suzanne Fortin, technicienne en ressources financières et matérielles
Gaétan Hardy, coordonnateur du soutien à la gestion des programmes et statistiques
Danielle Richer, chargée du soutien à la gestion des programmes et statistiques
Bernard Schaller, analyste en soutien à la gestion des programmes et statistiques
Gilles Pettigrew, technicien en statistiques
Christiane Gagnon, technicienne en statistiques
Serge Tremblay, coordonnateur des technologies de l'information
Martin Bellavance, technicien en informatique
Christian Maltais, technicien en programmation
Daniel Monette, analyste en informatique

Direction des relations publiques
Michel Montagne, directeur
Line Johnson, adjointe administrative
Claude Bédard, conseillère en communication
Julie Dufresne, conseillère en communication
Geneviève Picard, conseillère en communication et webmestre
Suzanne Bonaventure, préposée à l'accueil et à l'information

Direction du développement et de l'action régionale et internationale
Gaëtan Gosselin, directeur
Julie Labonté, adjointe administrative
Anne Bernard, chargée de recherche et de planification
Patricia Nadeau, chargée d'affaires régionales
Réjean Perron, chargé d'affaires régionales et internationales
Francine Royer, chargée d'affaires régionales et internationales
Marianne Demers-Desmarais, chargée de la gestion de l'information documentaire
Geneviève-Pascale Hirbour, adjointe aux programmes

Direction de la musique et de la danse
Denise Melillo, directrice
Éliane Habimana, adjointe administrative
André Dugré, analyste financier
Lyne Lanthier, chargée de programmes
Claude Morissette, chargé de programmes
Robert Hyland, chargé de programmes
Andrée Ruel, chargée de programmes
Denise Denis, chargée de programmes
Marie Daveluy, chargée de programmes
Martine Maltais, chargée de programmes
André Boileau, chargé de programmes
Solange Asselin, adjointe aux programmes
Guylaine Gagnon, adjointe aux programmes
Christine Sicard, adjointe aux programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque
Nicole Doucet, directrice
Jean Dumas, adjoint administratif
Alain Filion, chargé de programmes
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Louise Pelletier, chargée de programmes
Jean Fortin, chargé de programmes
Michèle Cadoret, chargée de programmes
Guylaine Berthelot, adjointe aux programmes
Milène Rathé, adjointe aux programmes
Patricia Firmin, adjointe aux programmes

Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature
Hélène Bernier, directrice
Claude Godin, adjoint administratif
Yvon Bergeron, chargé de programmes
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Berri Richard Bergeron, chargé de programmes
Hélène LaRoche, chargée de programmes
Monique Ouellet, chargée de programmes
Brigitte Malenfant, chargée de programmes
Danielle Desrosiers, adjointe aux programmes
Dyann Bédard, adjointe aux programmes
Lise Richard, adjointe aux programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes

Le message

de la présidente-directrice générale

Le défi des prochaines années : des conditions économiques à la hauteur des exigences actuelles de la pratique artistique

Les artistes et les écrivains du Québec ont à relever de nouveaux défis. Sur le plan artistique, la diversité des pratiques culturelles et la concurrence posée par l'ouverture de nouveaux marchés les forcent à rivaliser tant au niveau national qu'international. Le renouvellement continu de leur pratique et de très hauts niveaux d'excellence sont désormais requis pour favoriser l'émergence puis le développement d'une carrière artistique fructueuse. Dans un tel contexte, ils n'ont d'autres choix que d'offrir une maîtrise parfaite de leur art et de rester à l'avant-garde afin de rejoindre les nouveaux publics d'ici ou d'ailleurs.

Sur le plan économique, leurs conditions de vie et de travail ont malheureusement peu évolué. Toutes les études récentes démontrent que les conditions économiques des artistes et des écrivains demeurent parmi les moins élevées, leurs revenus étant trop souvent sous le seuil du salaire minimum. On peut certes affirmer à cet égard que la situation économique des créateurs n'a pas suivi l'expansion formidable de leur talent et la grande qualité de leurs prestations.

Ces défis nouveaux qui s'imposent aux artistes et aux écrivains contemporains appellent, plus que jamais, des interventions qui répondent à leurs besoins. Au cours des dernières années, le Conseil des arts et des lettres du Québec a cherché à bonifier ses appuis financiers et à adapter ses interventions aux mutations des pratiques artistiques actuelles. En dépit de quelques avancées, beaucoup reste à faire, notamment sur le plan économique et social. Étant majoritairement des travailleurs autonomes, les créateurs souffrent de l'absence de mesures adéquates en matière de sécurité du revenu et de protection sociale. De nouveaux modes d'intervention et des leviers économiques novateurs sont donc nécessaires.

Dans ce contexte, les attentes des artistes et des écrivains demeurent grandes à l'égard des actions concrètes menées par le Conseil en ce qui a trait à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.

En effet, après huit années de stagnation, les augmentations de budget octroyées au Conseil depuis 1999 ont nourri l'espoir d'une bonification de leurs revenus et d'une amélioration sensible de leurs conditions de pratique. Aujourd'hui, une revue des principales mesures adoptées par le Conseil et une première lecture des retombées s'imposent.

Dès l'annonce du versement de crédits additionnels, le Conseil a établi comme priorité l'amélioration des conditions économiques des artistes et des travailleurs culturels, faisant valoir ainsi les orientations gouvernementales et celles de son conseil d'administration. Des montants additionnels ont été versés en bourses et en subventions aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques soutenus par le Conseil.

Afin de s'assurer que les fonds nouveaux versés aux organismes soient bel et bien consacrés à l'amélioration des conditions économiques des artistes et des travailleurs culturels, le Conseil leur a clairement signifié des attentes quant à l'atteinte de résultats. Au terme d'une première période de deux ans, le Conseil a réalisé, à partir des états financiers des organismes, un bilan des sommes versées en cachets, en salaires, en droits et indemnités au personnel artistique (artistes, écrivains, dramaturges), au personnel de production (directeurs artistiques, metteurs en scène, programmateurs), au personnel technique et au personnel administratif.

En comparant les résultats financiers de 253 organismes soutenus par le Conseil entre 1998-1999 et 2000-2001, on constate que les sommes consacrées à la rémunération dans son ensemble ont connu une croissance annuelle moyenne de 7,6 %. Cette croissance atteint 8,3 % pour le personnel artistique, de production et technique, et est de l'ordre de 4,2 % pour le personnel administratif.

Ces premières observations témoignent d'une volonté réelle des organismes de partager les objectifs du Conseil. On constate, en effet, que les montants additionnels consacrés à la rémunération dépassent l'augmentation de la subvention versée par le Conseil. Cet effort a été possible grâce à l'accroissement de l'ensemble des revenus des organismes.

Le message

Entre 1998-1999 et 2000-2001, les organismes ont ainsi enregistré une augmentation de 34 % de leurs revenus issus du financement privé et de 10 % provenant de leurs activités, produits dérivés et services. Sur une base comparative, il est remarquable d'observer que les subventions provenant du Conseil ont augmenté de 20 %, celles du gouvernement fédéral de 14 % et celles des municipalités de 3 %.

Bien que ce portrait statistique puisse nous réjouir à première vue, il nous faut rappeler qu'il survient après plusieurs années de stagnation, voire de régression de l'aide publique dans le domaine des arts. Il s'agit certes d'un pas dans la bonne direction, mais des efforts colossaux nous restent à consentir afin d'opérer une réelle mise à niveau du revenu des créateurs. Au-delà des analyses statistiques à grande échelle, nous savons que les artistes des arts visuels, les artistes de la scène et les écrivains ont constaté, sur une base individuelle, une amélioration peu significative de leurs revenus, ayant perçu des montants additionnels de 500 $, 1 000 $ ou 2 000 $ annuellement. On conviendra que ces revenus additionnels restent dérisoires pour combler un revenu annuel inférieur à 20 000 $ pour 40 % d'entre eux et inférieur à 10 000 $ pour 28 % d'entre eux, cela en dépit de leur niveau de scolarisation élevé et des nombreuses années d'expérience à faire le métier. C'est donc à juste titre que les artistes et les écrivains du Québec s'indignent de la situation au regard des efforts qu'ils investissent chaque jour dans leur travail et qui ne leur permettent toujours pas d'obtenir des conditions salariales comparables à celles des professionnels œuvrant dans d'autres secteurs d'activités.

L'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains doit donc demeurer une priorité sociale. Afin de multiplier les occasions de travail et le développement d'emplois valorisants, les subventions octroyées par le Conseil doivent continuer d'augmenter. Bien qu'elle ne représente que 27 % de leurs revenus, il est démontré que l'aide du Conseil agit comme un puissant levier à l'accroissement et à la diversification des revenus des organismes. C'est ainsi qu'elle constitue un encouragement tangible à la poursuite de leurs efforts pour augmenter le nombre de spectateurs et hausser les revenus sous forme de dons et de commandites.

Cela dit, des modes d'intervention novateurs sont maintenant nécessaires. À cet égard, le Conseil entend accorder la priorité à la consolidation des diffuseurs et à l'accroissement du soutien aux activités de sensibilisation et de développement des publics. Il entend également explorer des pistes de solution qui permettront d'épauler les organismes dans leurs démarches de financement durable.

Depuis quelques années, et tel que le permet sa loi constitutive, le Conseil dispose d'une Fondation dont les objectifs pourraient, si elle disposait d'une dotation gouvernementale, contribuer au développement de nouvelles approches faisant notamment appel au financement privé. Prenant exemple sur des modèles mis sur pied par d'autres gouvernements, la création d'un fonds d'appariement du financement privé permettrait aux organismes artistiques de se doter de nouveaux leviers leur assurant une plus grande stabilité financière.

Les artistes, les écrivains et les organismes artistiques ont atteint une grande maturité. Ils ont à cœur cet objectif mille fois exprimé d'obtenir une reconnaissance tangible de leur apport au développement culturel du Québec. Ils sont prêts à relever de nouveaux défis dans le cadre de mesures adaptées et réalistes qui favoriseront la hausse de leurs revenus et le respect de leur autonomie de création. C'est à cet égard que le Conseil entend les appuyer afin que puissent être réunies, et rapidement, les conditions nécessaires à la vitalité de leur art et à l'exercice de leur travail.

Marie-Claire Lévesque

Répartition budgétaire et faits saillants

Afin de remplir son mandat en 2002-2003, le Conseil des arts et des lettres du Québec disposait de 69 103 615 $ dont 7 M$ constituaient la seconde tranche d'un engagement triennal du gouvernement pour les arts et les lettres. Au cours de cet exercice, le Conseil a octroyé 63,8 M$ sous forme de bourses et de subventions aux artistes et aux organismes artistiques professionnels du Québec. De ce montant global, 8,6 M$ (soit 13,5 % de l'aide octroyée) ont été versés à des créateurs individuels et 55,2 M$ ont servi à assurer le fonctionnement et la tenue des activités des organismes.

Aux fins de la répartition de son aide financière, le Conseil a tenu compte des attentes signifiées par la ministre de la Culture et des Communications et des besoins exprimés par les différents milieux des arts et des lettres en ce qui a trait notamment à l'amélioration des conditions économiques des artistes et des travailleurs culturels.

Au cours de ce dernier exercice de son plan d'activité triennal, le Conseil a axé ses interventions autour des objectifs suivants : encourager l'innovation, le renouvellement et la vitalité de la création artistique ; consolider les organismes de production et de diffusion des arts et des lettres ; promouvoir le rapprochement des arts et des collectivités dans une perspective d'accessibilité ; soutenir l'expression d'une vie artistique dynamique sur l'ensemble du territoire ; stimuler la présence des artistes québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale ; optimiser le développement des arts et des lettres ; et s'inscrire dans des modes de gestion modernes et adaptés.

1. Encourager l'innovation, le renouvellement et la vitalité de la création artistique

Le programme de bourses aux artistes professionnels vise à soutenir des projets de recherche et de création artistiques, à encourager le renouvellement et le développement des pratiques dans les disciplines relevant des attributions du Conseil et à faciliter la réalisation d'activités de perfectionnement. Dans le cadre de ce programme, au cours de l'exercice 2002-2003, le Conseil a reçu 3 703 demandes de bourses, soit 274 de plus que l'année précédente ; il a pu répondre favorablement à 33,1 % d'entre elles, consacrant 8,6 M$ à soutenir les projets des artistes et des écrivains professionnels actifs sur l'ensemble du territoire québécois. Un total de 1 225 bourses ont été attribuées pour appuyer les activités de création, de diffusion, de perfectionnement et de déplacement. Le montant de la bourse moyenne a augmenté, passant de 6 717 $ en 2001-2002 à 7 027 $ en 2002-2003. Plus de la moitié des bourses, octroyées à 678 artistes et écrivains professionnels, a servi à soutenir des projets de recherche et de création totalisant 7 M$, ce qui représente 81,5 % de l'aide octroyée. Par ailleurs, un peu plus du quart des bourses a été consacré à soutenir les déplacements de 343 artistes et écrivains professionnels.

Évolution des demandes et des bourses accordées de 1994-1995 à 2002-2003

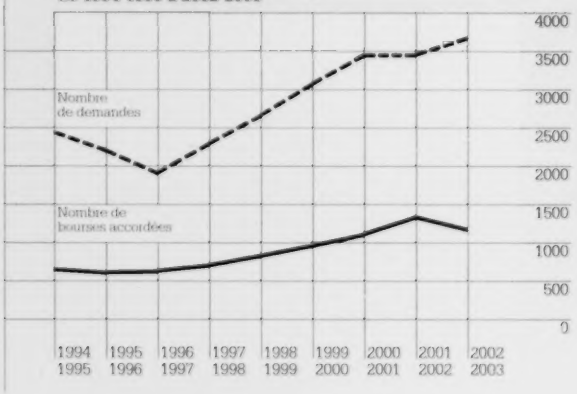

Le bilan

Par rapport au montant total des bourses octroyées, 48,4 % ont été attribuées à des créateurs du secteur des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art et à des professionnels de l'architecture (4,2 M$), 35,7 % à des artistes des arts de la scène (3,1 M$) et 15,9 % à des écrivains (1,3 M$).

Par ailleurs, au cours de l'année, le Conseil a consolidé le soutien qu'il apporte au développement de la carrière des artistes en poursuivant ses efforts en matière de perfectionnement et en élargissant son réseau de résidences d'artistes. Le volet « perfectionnement » du programme de bourses aux artistes professionnels permet à ceux-ci d'enrichir leurs connaissances, de stimuler leur démarche créatrice et d'acquérir une plus grande maîtrise de leur art. En 2002-2003, 65 artistes et écrivains ont pu réaliser des activités de perfectionnement totalisant 307 679 $; 37 séjours en résidence d'une durée variant de trois mois à un an ont été effectués dans la quinzaine de structures d'accueil à la disposition des créateurs au Québec et à travers le monde ; enfin, 47 artistes ont reçu une bourse visant à soutenir un projet de création lié à la diffusion, tel une résidence auprès d'un organisme d'accueil, une commande d'œuvre ou un spectacle littéraire.

Le Conseil a maintenu sa politique d'attribution de prix et de reconnaissances qui a pour objectif de souligner la contribution des artistes et des écrivains professionnels dans leur communauté et auprès du public. En 2002-2003, 71 500 $ ont été versés à 14 artistes et écrivains sous forme de prix à la création, lesquels étaient assortis d'une bourse dont le montant variait de 1 000 $ à 10 000 $. Sur la base d'un partenariat avec les conseils régionaux de la culture, le Conseil a attribué huit prix visant à soutenir la création artistique en région ; trois prix nationaux ont été octroyés dans les secteurs de la musique, du théâtre et des arts médiatiques et deux prix ont été remis en lien avec une organisation municipale dotée d'une politique culturelle, soit Laval et Trois-Rivières.

Le Conseil participe en outre à la remise de prix dans le cadre d'événements ou de concours nationaux ou internationaux. Ainsi, le Conseil s'est associé à la remise du Prix de musique contemporaine Québec / Flandre. Fruit d'un partenariat entre la Société de musique contemporaine du Québec, le Vooruit Centre d'arts de Gand, le ministère de la Culture de la communauté flamande, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le ministère des Relations internationales du Québec et le Conseil des arts et des lettres du Québec. Ce prix instauré en 1988 veut reconnaître le talent des compositeurs et des interprètes de musique contemporaine du Québec et de la communauté flamande, faire rayonner les artistes de musique d'avant-garde à l'étranger et favoriser les échanges entre créateurs et producteurs.

L'année fut aussi marquée par la création de la Bourse de carrière Jean-Paul Riopelle. Issue d'une volonté gouvernementale de souligner l'apport inestimable de ce peintre majeur à la culture du Québec, cette bourse s'adresse exclusivement aux artistes du domaine des arts visuels.

Quelques statistiques concernant les boursiers en 2002-2003

- Deux tiers des boursiers étaient des artistes de la relève éligibles aux bourses de type B visant les créateurs ayant moins de dix années de pratique professionnelle : 765 artistes de la relève se sont partagé 56 % des sommes disponibles, pour un montant totalisant 4,8 M$.
- Plus du quart, soit 28,2 % des artistes boursiers, étaient membres d'un collectif.
- 56 % des artistes ayant obtenu une bourse étaient de sexe masculin, une proportion identique à celle des demandeurs.
- 75 % des boursiers sont nés au Québec, 15 % dans un autre pays et 10 % dans une autre province canadienne.

Récipiendaires des prix du Conseil en 2002-2003

Prix du Conseil à la création artistique en région (total : 38 000 $)
Jocelyne Aird-Bélanger (arts visuels) Laurentides (5 000 $)
Jean-Guy Côté (théâtre) Abitibi-Témiscamingue (5 000 $)
Cozic (arts visuels) Montérégie (5 000 $)
Jacques Gauthier (littérature) Outaouais (5 000 $)
Diane Landry (arts visuels) Capitale-Nationale (3 000 $)
Danielle Martineau (musique) Lanaudière (5 000 $)
Paul-Émile Saulnier (arts visuels) Bas-Saint-Laurent (5 000 $)
Luc St-Jacques (arts visuels) Estrie (5 000 $)

Prix du Conseil à la création artistique dans un secteur particulier (total : 25 000 $)
Jean-François Laporte (musique) – Opus du compositeur de l'année (10 000 $)
Jean-Frédéric Messier (théâtre) – Masque du texte original (10 000 $)
Jérôme Labrecque (arts médiatiques) – Prix de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation (5 000 $)

Prix du Conseil à la création artistique en lien avec une organisation municipale (total : 3 500 $)
Gérald Gaudet (littérature) – Gala des Grands prix culturels de Trois-Rivières (2 500 $)
Claire Varin (littérature) – Laval (1 000 $)

Prix lié à un événement national ou international (total : 5 000 $)
Matthew Rizzuto (musique) – Prix de musique contemporaine Québec / Flandre

Elle s'ajoute ainsi aux trois autres bourses de carrière décernées par le Conseil à des créateurs ayant contribué de façon exceptionnelle à la vitalité de la culture québécoise et au renouvellement du langage artistique de leur discipline. Le Conseil a honoré dans ce contexte l'écrivaine Nicole Brossard, la danseuse Louise Lecavalier, l'auteur et metteur en scène Jean-Pierre Ronfard et le peintre et photographe Charles Gagnon (récipiendaire de la nouvelle Bourse de carrière Jean-Paul Riopelle).

2. Consolider les organismes de production et de diffusion des arts et des lettres

Depuis trois ans, les actions du Conseil visent la consolidation financière des organismes de production et de diffusion répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Elles se sont traduites notamment par l'adoption d'un mode de financement pluriannuel, par une étroite collaboration avec le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec visant à résorber les déficits accumulés de maints organismes et par l'expression d'attentes à l'endroit des organismes concernant l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et de la main-d'œuvre artistique qu'ils emploient.

Le Conseil a donc signifié des objectifs aux organismes qu'il soutient, leur précisant les résultats attendus en terme d'amélioration de la situation financière des artistes et des travailleurs culturels. Des bilans seront établis à partir des données provenant des formulaires de demandes de subventions afin de comparer les sommes octroyées en cachets, salaires, droits et indemnités de tournées au personnel artistique, aux équipes de production et technique ainsi que des dépenses de toute autre catégorie, ce qui permettra de mesurer l'évolution de la situation dans le cadre de la prochaine évaluation nationale, en 2004-2005.

Un des critères d'évaluation de la gestion des organismes par le Conseil porte sur la répartition de leurs ressources financières et notamment sur la rémunération des artistes et des collaborateurs. Le libellé des programmes de subventions enjoint les organismes à respecter les lois qui s'appliquent à la pratique professionnelle des disciplines artistiques relevant de leurs attributions, soit la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) et la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* (L.R.Q., c. S-32.01). Pour

Répartition des bourses octroyées en 2002-2003

Volet	Type A $	Type B $	Total $	Bourse moyenne $
Soutien à la recherche et à la création	**3 024 263**	**3 991 008**	**7 015 271**	**10 347**
Création / diffusion	**165 450**	**157 025**	**322 475**	**6 861**
Accueil d'artistes en résidence	2 500	13 400	15 900	5 300
Avant-scène	44 700	0	44 700	14 900
Commandes d'œuvres	106 000	104 575	210 575	7 019
Spectacles littéraires	12 250	39 050	51 300	4 664
Soutien à la carrière	**338 935**	**310 244**	**649 179**	**7 213**
Bourses de carrière	120 000	0	120 000	30 000
Perfectionnement	88 435	219 244	307 679	4 734
Studios et ateliers-résidences	130 500	91 000	221 500	10 548
Prix du Conseil	**36 500**	**35 000**	**71 500**	**5 107**
Déplacement	**204 036**	**195 952**	**399 988**	**1 166**
Ententes régionales de développement artistique	**8 000**	**142 000**	**150 000**	**2 830**
Total	**3 777 184**	**4 831 229**	**8 608 413**	**7 027**

s'assurer que les organismes soutenus au fonctionnement respectent ces lois, le Conseil leur a signifié des conditions à respecter et des objectifs à atteindre.

Le Conseil a pu répondre favorablement à 67,8 % des demandes de subventions qui lui furent adressées, octroyant 55,2 M$ à 496 organismes artistiques pour soutenir leurs activités de production, de promotion et de diffusion ; 83,9 % (soit 46,3 M$) des sommes ont été attribuées au secteur des arts de la scène, 13 % (soit 7,2 M$) aux secteurs des arts visuels et des arts médiatiques et 2,7 % (soit 1,5 M$) au secteur de la littérature. Des subventions totalisant près de 2,5 M$ ont été attribuées dans le cadre du programme dédié aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services afin de permettre la réalisation d'activités axées sur le développement d'un domaine ou d'une discipline artistique. Enfin, plus de 200 000 $ (soit 0,4 %) ont servi à appuyer des ententes de développement dans le secteur des arts et des lettres qui comprennent notamment les ententes de coopération et la somme versée à l'Institut de la statistique du Québec afin de soutenir les activités de l'Observatoire de la culture et des communications.

Répartition de l'aide octroyée en 2002-2003

Programme	$
Bourses aux artistes professionnels *	**8 608 413**
Subventions aux organismes	**55 219 028**
Arts multidisciplinaires	757 625
Danse	4 946 700
Musique	13 377 500
Théâtre	14 757 793
Arts du cirque	314 175
Centres d'artistes	4 159 090
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques	880 355
Périodiques culturels	1 240 064
Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise	146 779
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 476 358
Événements nationaux et internationaux	3 073 231
Circulation de spectacles au Québec	1 028 301
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	1 837 855
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	60 000
Diffuseurs spécialisés	3 461 577
Accueil de spectacles étrangers	473 250
Équipements spécialisés	2 000 000
Ententes **	222 375
Autres	6 000
Total	**63 827 441**

* Inclut les montants versés dans le cadre des ententes régionales de développement artistique

** Inclut les ententes de coopération et les montants dédiés à l'Observatoire de la culture et des communications et à l'Institut de la statistique du Québec

Comme l'année précédente, le Conseil a réservé un budget de 250 000 $ afin d'aider les organismes à faire face aux obligations reliées à la gestion et à l'entretien de nouveaux lieux. Par ailleurs, c'est en 2002-2003 qu'ont été versées des subventions totalisant 2 M$ octroyées à 145 organismes dans le cadre d'un programme ponctuel d'aide à l'acquisition d'équipements spécialisés mis en place en 2001-2002.

3. Promouvoir le rapprochement des arts et des collectivités dans une perspective d'accessibilité

Afin de rapprocher les artistes des membres de leur communauté, d'élargir l'accès d'un plus grand nombre de citoyens aux arts et aux lettres et de permettre que les œuvres soient présentées dans de bonnes conditions dans les salles de spectacle et les centres d'artistes, le Conseil a maintenu quatre programmes favorisant la diffusion et y a injecté une somme de 5,5 M$ au cours de 2002-2003. Plus d'un million de dollars a servi à soutenir 95 projets de circulation de spectacles au Québec ; 3,46 M$ ont été consacrés au fonctionnement et aux projets de 56 diffuseurs spécialisés ; près de 900 000 $ ont servi à appuyer 83 projets de promotion et de diffusion des arts visuels et des arts médiatiques ; et près de 150 000 $ ont permis de réaliser 19 projets visant à promouvoir et à diffuser la création littéraire québécoise.

Afin d'enrichir et de diversifier la programmation artistique offerte au public québécois sur l'ensemble du territoire, le Conseil a contribué à la tenue ou à la préparation de 29 événements nationaux et internationaux annuels ou biennaux, à raison d'un montant totalisant plus de 3 M$. De plus, le Conseil a encouragé la tenue de divers événements visant le rapprochement interculturel, le renouvellement et l'accroissement des publics, tels la Journée nationale des Autochtones, le Festival du Monde Arabe, le Mois de l'estampe et Voies culturelles des faubourgs.

Par ailleurs, le Conseil a profité pour la seconde fois de la Rencontre d'automne organisée par le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) pour s'associer à la remise d'une récompense à un diffuseur qui s'est illustré par ses efforts en matière de développement des publics et des marchés pour les arts de la scène. Le Prix Nouveaux Publics CALQ 2002 a été remporté par la Salle de spectacle de la Baie-des-Chaleurs, à New Richmond.

L'aide accordée par le Conseil a permis aux organismes œuvrant dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et des arts du cirque de consacrer plus de 7,5 M$ à la production et à la diffusion de spectacles pour l'enfance et la jeunesse, qu'il s'agisse de leur mission première ou de projets visant à sensibiliser le jeune public aux arts en lui dédiant un volet de leurs activités. En plus de cette contribution directe à la production et à la diffusion d'œuvres artistiques auprès des jeunes, le Conseil assure la mise à jour et héberge sur son site Web le volet « Spectacles pour jeune public » du *Répertoire de ressources Culture-Éducation* du gouvernement. Mettant en valeur le travail de près d'une centaine de compagnies œuvrant à l'intention du jeune public, cet outil promotionnel destiné aux enseignants, aux parents et aux diffuseurs du Québec et de l'étranger compte parmi les dix rubriques les plus consultées du site.

Souhaitant appuyer les actions de démocratisation de la culture et de sensibilisation aux arts, le Conseil a poursuivi ses démarches afin de renforcer ses liens et d'accroître ses échanges avec le milieu artistique et les collectivités. Il a contribué à la tenue des Journées de la culture et accordé son appui à des projets favorisant le rapprochement entre le public de certaines localités et diverses formes d'expression artistique, tels le Festival du théâtre de rue de Shawinigan et la saison de l'Orchestre symphonique de Drummondville.

4. Soutenir l'expression d'une vie artistique dynamique sur l'ensemble du territoire québécois

Le Conseil a soutenu le dynamisme artistique qui se manifeste sur l'ensemble du territoire québécois en accentuant sa présence en région et en adaptant ses interventions aux spécificités territoriales. Afin d'assurer une vitalité accrue de l'action artistique et littéraire sur l'ensemble du territoire, le Conseil applique des mesures particulières à l'égard des régions qui visent à renforcer les compétences professionnelles, à multiplier les échanges et à offrir un éventail d'œuvres de qualité à toute la population du Québec. En 2002-2003, le Conseil a maintenu ses cibles budgétaires à l'égard du soutien aux organismes et aux artistes des régions. Ainsi, 30 % de l'enveloppe destinée aux projets de production en arts de la scène et 40 % de l'enveloppe destinée aux organismes des arts visuels et des arts médiatiques ont été réservés aux organismes des régions autres que Québec et Montréal ; une enveloppe d'au moins un million de dollars a été réservée aux artistes des régions ayant moins de dix ans de pratique artistique.

Organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec en 2002-2003

Théâtre (90)
62 organismes de production ; 14 diffuseurs spécialisés ; 2 associations professionnelles ; 1 regroupement national ; 5 organismes de services ; 5 événements nationaux et internationaux ; 1 périodique.

Musique (69)
35 organismes de production ; 23 diffuseurs spécialisés ; 1 association professionnelle ; 1 regroupement national ; 2 organismes de services ; 6 événements nationaux et internationaux ; 1 périodique.

Arts visuels (64)
3 centres de production ; 27 centres de diffusion ; 15 centres de production et de diffusion ; 1 association professionnelle ; 3 organismes de services ; 8 événements nationaux et internationaux ; 7 périodiques.

Danse (32)
22 organismes de production ; 5 diffuseurs spécialisés ; 1 regroupement national ; 2 organismes de services ; 2 événements nationaux et internationaux.

Littérature (30)
16 périodiques ; 6 diffuseurs spécialisés ; 1 association professionnelle ; 3 organismes de services ; 4 événements nationaux et internationaux.

Arts médiatiques (21)
5 centres de production ; 3 centres de diffusion ; 9 centres de production et de diffusion ; 1 organisme de services ; 3 périodiques.

Arts multidisciplinaires (9)
6 organismes de production ; 2 diffuseurs spécialisés ; 1 événement national.

Arts du cirque (3)
2 organismes de production ; 1 regroupement national.

Total : 318 organismes

Le Conseil a aussi assuré le maintien et le développement des compétences artistiques en région en soutenant les projets d'accueil de ressources professionnelles (artistes, formateurs, maîtres) favorables à l'évolution de la carrière artistique. À cet égard, le Conseil a procédé en 2002-2003 à certains ajustements au volet « déplacement » de son programme de bourses afin de soutenir les artistes devant parcourir de grandes distances à l'intérieur du territoire québécois.

Au cours de cet exercice, les organismes et les artistes de la région de Montréal ont reçu 33,3 M$ (soit 52,2 % de l'aide totale octroyée qui s'élève à 63,8 M$), ceux de la Capitale-Nationale ont touché 7,9 M$ (soit 12,4 %) et ceux des autres régions 9,8 M$ (soit 15,4 %). Un montant de 12,8 M$ (soit 20 % de toute l'aide financière accordée) a été versé à divers organismes tels que des grandes institutions artistiques à vocation ou à portée nationale ainsi qu'à des associations professionnelles et des regroupements nationaux qui desservent l'ensemble du territoire québécois.

Le Conseil a mené des actions afin d'encourager et de soutenir une vie artistique dynamique dans les régions où les contextes sociaux, démographiques et territoriaux nécessitent des interventions adaptées à des besoins spécifiques. Ainsi, certaines initiatives propices au renforcement de la vie artistique et culturelle d'une communauté ont été soutenues dans le cadre des programmes du Conseil ; celui-ci a offert son appui à des projets de création engageant des organismes en voie de professionnalisation qui contribuent au développement artistique d'une région, tels le forum *La vie artistique en Côte-Nord* tenu à Baie-Comeau en octobre 2002 et la 10e édition du festival du conte *Les jours sont contés* en Estrie, organisée par les Productions littORALE.

Sur la base d'un partenariat fructueux avec les instances régionales, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre d'ententes spécifiques de développement artistique qui épousent ses axes d'intervention tout en étant adaptées aux besoins propres à chaque région. De nouvelles ententes spécifiques de développement artistique ont été signées au cours de l'année 2002-2003 avec les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Lanaudière. Ces ententes s'ajoutent à celles de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas-Saint-Laurent conclues précédemment, grâce auxquelles 53 artistes (16 de la Mauricie, 14 de l'Abitibi-Témiscamingue et 23 du Bas-Saint-Laurent) ont obtenu une aide financière du Conseil appariée à autant de conseils régionaux de concertation et de développement.

Sur un autre plan, le Conseil s'est engagé dans une entente de partenariat culturel avec la Ville de Sherbrooke et le ministère de la Culture et des Communications. Les objectifs de l'entente concordent avec la politique culturelle de cette ville et visent à favoriser l'accessibilité et le rayonnement d'activités artistiques et littéraires auprès du public de la communauté sherbrookoise. La contribution totale des partenaires est de 100 000 $ sur deux ans. Le Conseil souhaite ainsi appuyer les initiatives artistiques du milieu pour faire valoir l'apport des arts et des lettres à la vitalité économique régionale.

Faits saillants de l'aide financière en région en 2002-2003

- 65,6 % des boursiers sont de la région de Montréal ; 9,4 % des artistes boursiers sont de la région de la Capitale-Nationale et 25 % des boursiers sont issus des autres régions.
- 2 417 demandes de bourses provenaient d'artistes de Montréal, 342 de la Capitale-Nationale et 944 des autres régions. Le taux de réponse à la demande formulée par les artistes atteint 33,2 % à Montréal, 33,6 % pour la Capitale-Nationale et 32,5 % en région.
- 848 demandes de subventions provenaient des organismes de la région de Montréal, 200 de la région de la Capitale-Nationale et 312 des autres régions ; le taux de réponse à la demande formulée par les organismes a été de 67,5 % à Montréal, 66,5 % dans la Capitale-Nationale et 64,1 % pour les autres régions.

Le bilan

Parallèlement à ces activités de partenariat, le Conseil a poursuivi la mise en place de son plan d'intervention territoriale en ratifiant notamment des ententes de coopération avec l'ensemble des conseils régionaux de la culture. D'une durée de trois ans, ces ententes visent à maintenir un canal d'information et de consultation régulier avec les artistes, les organismes artistiques et les collectivités de toutes les régions du Québec. Au terme de l'exercice 2002-2003, 14 ententes de coopération totalisant 117 375 $ ont été signées avec 12 conseils régionaux de la culture et deux organismes culturels de concertation régionale.

Dans le but d'adapter ses actions aux politiques gouvernementales et spécificités territoriales, le Conseil a participé au suivi du plan d'action du ministère de la Culture et des Communications. Il a également maintenu les liens avec les partenaires de l'entente spécifique de développement des arts, de la culture et des communications de l'Île de Montréal et participé aux consultations du groupe-conseil sur la Politique culturelle de Montréal.

Les actions préconisées par le Conseil à l'égard des régions concernent également les communautés artistiques issues des premiers peuples et des diverses communautés culturelles. Le Conseil est engagé dans une action concertée avec le milieu des arts et des lettres des premiers peuples et a signé un accord de coopération avec l'Institut culturel éducatif montagnais (ICEM).

Enfin, le Conseil a tenu des sessions d'information sur ses activités et programmes sur l'ensemble du territoire québécois. Il s'est assuré de la disponibilité de ses programmes et formulaires dans divers lieux, misant sur la collaboration de nouveaux partenaires culturels en région de même que sur l'accessibilité de son site Web.

Répartition des fonds par région en 2002-2003

Région administrative	Organismes $	Artistes $	Total $
Bas-Saint-Laurent	680 348	160 000	840 348
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 233 433	159 500	1 392 933
Capitale-Nationale	7 270 700	639 536	7 910 236
Mauricie	820 137	160 133	980 270
Estrie	979 937	141 486	1 121 423
Montréal	27 357 613	5 924 898	33 282 511
Outaouais	357 672	130 000	487 672
Abitibi-Témiscamingue	346 340	96 660	443 000
Côte-Nord	77 900	11 000	88 900
Nord-du-Québec	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	203 965	30 333	234 298
Chaudière-Appalaches	163 194	189 903	353 097
Laval	318 602	131 266	449 868
Lanaudière	538 575	126 000	664 575
Laurentides	251 442	182 814	434 256
Montérégie	1 075 712	439 766	1 515 478
Centre-du-Québec	583 400	85 118	668 518
Sous-total	**42 258 970**	**8 608 413**	**50 867 383**
Organismes majeurs	10 025 000		10 025 000
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 672 683		2 672 683
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)*	40 000		40 000
Ententes de coopération	117 375		117 375
Observatoire de la culture et des communications	100 000		100 000
Institut de la statistique du Québec	5 000		5 000
Total	**55 219 028**	**8 608 413**	**63 827 441**

* La participation financière totale du Conseil à la CITF était de 60 000 $. 40 000 $ ont été attribués à des organismes hors Québec et 20 000 $ à des organismes québécois répartis dans diverses régions.

5. Stimuler la présence des artistes québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale

Par ses programmes d'aide à la diffusion des arts de la scène et de la littérature hors Québec et d'aide à la promotion et à la diffusion des arts visuels et des arts médiatiques, le Conseil soutient le développement et le rayonnement international des organismes et des artistes ainsi que la circulation d'œuvres diversifiées et de qualité. Ces activités, qui visent l'ouverture de marchés et permettent aux artistes québécois de confronter leurs pratiques et points de vue à ceux de leurs pairs à l'étranger, favorisent le renouvellement de la création, contribuent au rayonnement culturel du Québec et constituent un apport financier pouvant représenter jusqu'à 30 % des revenus autonomes des organismes.

Le Centre d'art contemporain La Rectoria est situé à proximité de la ville de Granollers, au nord de Barcelone, en Espagne. Actif depuis une quinzaine d'années, le centre offre plusieurs ateliers de production notamment en sculpture, gravure, céramique et peinture où les artistes québécois peuvent effectuer des résidences de quatre mois. La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont le Consorci Català de Promoció Exterior de la Cultura, l'Àrea de Cultura I Joventut de l'Ajuntament de Granollers, le Museu de Granollers, le Bureau du Québec à Barcelone, le centre d'artistes Axe Néo-7 art contemporain et La Filature, à Gatineau.

En 2002-2003, le Conseil a octroyé 1,9 M$ à la diffusion des arts de la scène et de la littérature hors Québec. Plus de la moitié des subventions accordées (soit 57 %) a servi à soutenir des tournées ; le tiers des sommes octroyées (soit 34 %) a été consacré à des activités de développement hors Québec des organismes en arts de la scène, 6 % à des projets ponctuels de développement de marchés et 3 % à des projets sélectionnés par la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) qui a de plus confié au Conseil l'hébergement et la mise à jour des pages Web consacrées à ses activités. En outre, le Conseil a injecté 473 250 $ pour soutenir l'accueil de 15 spectacles étrangers afin de maintenir des liens avec des organismes hôtes de productions québécoises à travers le monde.

Une somme de 185 500 $ a servi à la diffusion et à la promotion des arts visuels et des arts médiatiques sur le plan international. L'aide du Conseil a permis de soutenir le développement et le rayonnement des organismes, des productions et des expositions reconnus pour leur excellence, de favoriser l'ouverture de marchés aux organismes qui amorcent leur développement international et de contribuer au rayonnement culturel du Québec ailleurs au Canada et à l'étranger.

Tel que souligné précédemment, les créateurs individuels ont eux aussi accès à des séjours à l'étranger, notamment par l'obtention d'une bourse de déplacement qui leur permet d'accepter des invitations provenant de l'extérieur du Québec afin d'y développer leur carrière, d'y faire valoir leur œuvre ou de participer à des manifestations artistiques ou des colloques. En 2002-2003, 343 bourses de déplacement ont ainsi été octroyées. Le Conseil a également soutenu des séjours dans un des studios ou ateliers-résidences mis à la disposition des artistes et des écrivains québécois dans 20 villes d'une douzaine de pays, en vertu d'ententes de coopération et d'échanges internationaux. Le Conseil poursuit activement le développement de telles ententes en explorant divers types de collaborations avec des partenaires québécois et étrangers, qu'il s'agisse d'organismes artistiques, d'agences gouvernementales ou d'institutions internationales, afin d'élargir son réseau de résidences d'artistes. En 2002-2003, les créateurs québécois ont disposé de trois nouveaux lieux d'hébergement à l'étranger : la Villa Concordia en Bavière, liée à un programme ponctuel d'échanges d'artistes en résidence, le Centre d'art contemporain La Rectoria en Catalogne et La Recoleta en Argentine.

Riche de son histoire et de sa culture, l'Argentine fait converger une multitude de courants artistiques. Situé dans le secteur artistique de la capitale, Buenos Aires, le centre culturel et historique La Recoleta regroupe plusieurs salles d'exposition, une salle de spectacles et une section résidentielle qui accueille des créateurs québécois pour des séjours d'un mois. La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la Direccion Nacional de Politica Cultural y Cooperacion Internacional de la Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion, la Délégation du Québec en Argentine et le ministère des Relations internationales du Québec.

En contrepartie des ententes de coopération internationales, 19 artistes étrangers venus de huit pays ont été accueillis à Montréal, Québec, Gatineau et Saint-Jean-Port-Joli, bénéficiant d'un encadrement fourni par sept organismes artistiques partenaires (Complexe Méduse, Centre des auteurs dramatiques, Union des écrivaines et écrivains québécois, Chambre Blanche, Les Ateliers de danse moderne de Montréal, Production et réalisation indépendantes de Montréal et le Centre de sculpture Est-Nord-Est). Le réseau de résidences au Québec compte deux structures d'accueil supplémentaires destinées aux artistes étrangers : la Coopérative d'habitation Lezarts, à Montréal, et le centre d'artistes Axe Néo-7 art contemporain, à Gatineau.

Par ailleurs, le Conseil a octroyé des subventions spéciales totalisant 16 000 $ à la Fondation Jean-Pierre Perreault et à Musique Multi-Montréal (Grifes) pour le parrainage de résidences de perfectionnement dans le cadre du programme de bourses UNESCO-ASCHBERG. Ce programme offre des possibilités de formation continue à de jeunes artistes issus de pays dont le niveau de développement économique ne permet pas d'accorder tout l'appui espéré en matière de culture.

En outre, au cours de 2002-2003, le Conseil a participé à de nombreuses activités internationales, notamment à la première mission culturelle d'importance menée par le gouvernement québécois au Mexique (*Encuentros culturales México-Québec*), aux rencontres des coordonnateurs nationaux du réseau des Pépinières européennes pour Jeunes Artistes en France, à la tenue du jury international du programme de résidences *Les Inclassables* à Paris, à une mission de coopération culturelle au New Hampshire, à l'assemblée générale de la Commission internationale du théâtre francophone au Liban et à *Musicora*, un important marché de la musique à Paris. Enfin, des liens ont été entretenus avec des représentants de l'Écosse, du Chili et de la Belgique intéressés à développer de futurs programmes d'échanges.

6. Optimiser le développement des arts et des lettres

Afin d'identifier des orientations adaptées aux besoins de développement des différents secteurs disciplinaires relevant de ses attributions et d'assurer une répartition judicieuse des fonds disponibles, le Conseil cherche continuellement à approfondir sa connaissance de la réalité artistique, en concertation avec des représentants du milieu, associations professionnelles, regroupements nationaux et autres intervenants concernés par le développement des arts et des lettres. Cette orientation s'est traduite par des activités de consultation, de recherches et de réflexions qui ont touché le financement et la diffusion des arts et des lettres.

Le Conseil a poursuivi ses activités d'analyses statistiques, de recherches spécifiques et de veille sur le secteur des arts et des lettres. Trois numéros du bulletin *Constats du CALQ* ont été rendus publics : « Le secteur des arts et des lettres au Québec : l'évolution de son financement par le Conseil des arts et des lettres du Québec » (Numéro 2, Mai 2002), « La diffusion des productions québécoises à l'extérieur du Québec et l'accueil des productions étrangères en arts de la scène en 2000-2001 » (Numéro 3, Novembre 2002), et « La circulation des productions québécoises en arts de la scène au Québec en 2000-2001 » (Numéro 4, Février 2003).

Au cours de 2002-2003, le Conseil a maintenu ses échanges avec les milieux artistiques et littéraires afin de définir ses orientations et ses interventions. Le Conseil a participé aux travaux de la Table de concertation internationale mise en place par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), à des rencontres statutaires avec l'ensemble des directions régionales du MCC et aux travaux du comité directeur pour l'élaboration de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle. En outre, le Conseil a contribué aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications, à titre de membre du comité directeur et de différents comités de projets, apportant son expertise et fournissant des données statistiques agrégées qu'il détient sur les organismes artistiques et les artistes professionnels ; en 2002-2003, la contribution financière du Conseil aux activités de l'Observatoire s'élevait à 100 000 $.

Estimant essentiel d'agir dans un esprit de concertation et de complémentarité avec d'autres organismes de soutien aux arts, le Conseil participe activement aux débats et enjeux relatifs au développement culturel. En 2002-2003, le Conseil a répondu à 171 demandes d'avis ou d'information qui lui ont été adressées par la ministre de la Culture et des Communications sur divers aspects du développement des arts et des lettres. Par ailleurs, le Conseil a maintenu des liens étroits avec ses partenaires naturels que sont le ministère de la Culture et des Communications et la Société de développement des entreprises culturelles. Il a également échangé avec d'autres organismes subventionneurs ici et à l'étranger, notamment le Conseil des Arts du Canada, les conseils des arts municipaux et Patrimoine Canada.

Le Conseil a également fourni une expertise aux deux programmes de recherche s'adressant aux créateurs en milieu universitaire mis en place par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Il a été présent au sein du comité de mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture afin de cibler davantage l'action gouvernementale en faveur du maintien à l'emploi, de la formation continue et d'une meilleure connaissance du marché de l'emploi dans le secteur culturel. Enfin, le Conseil a poursuivi ses réflexions en ce qui concerne notamment la littérature orale, les nouveaux médias et les problématiques de la diffusion.

7. S'inscrire dans des modes de gestion modernes et adaptés

Le Conseil a poursuivi en 2002-2003 la mise en œuvre de son nouveau plan d'organisation administrative pour maintenir l'accessibilité et la qualité des services qu'il offre aux artistes et aux organismes. Misant sur le regroupement des équipes autour du développement d'un domaine artistique, cette structure de gestion vise à offrir de façon intégrée l'ensemble des services du Conseil. Cette réorganisation permet au Conseil de faire face adéquatement à la hausse des demandes d'aide financière ainsi qu'à l'augmentation de la charge de travail qui en a résulté dans presque tous les secteurs d'activité au cours des dernières années.

Ayant toujours mis l'accent sur la rigueur et la transparence de ses pratiques de gestion, le Conseil a assuré une gestion optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques qui lui étaient confiées en tenant compte du cadre de gestion gouvernemental. Il a poursuivi le développement de son système informatisé de gestion afin de mettre à profit l'information nécessaire à la gestion, à la prise de décision et à la reddition de comptes. Il a respecté les normes gouvernementales concernant la sécurité de l'information, la gestion des documents administratifs et le règlement sur les Archives nationales du Québec.

Le Conseil veille toujours à l'intégrité de ses processus d'évaluation des demandes et d'attribution des fonds dans le respect de ses politiques administratives et règles d'éthique en vigueur. Au cours de l'exercice, 329 personnes (artistes, écrivains, gestionnaires culturels, spécialistes des arts et des lettres) ont été associées à la prise de décision concernant l'attribution des bourses et des subventions dans le cadre des différents programmes du Conseil, que ce soit à titre de membres de jurys, de comités consultatifs ou d'appréciateurs ; 55 % d'entre elles, soit 181 personnes, étaient issues de la région de Montréal, 15,2 % (50 personnes) étaient de la région de la Capitale-Nationale et 29,8 % (98 personnes) résidaient dans d'autres régions.

Par ailleurs, le Conseil a maintenu des critères d'accessibilité, de clarté et de fiabilité dans la diffusion de l'information concernant ses programmes d'aide financière, ses activités de gestion et ses mécanismes décisionnels. Ceux-ci sont rendus publics dans les brochures et autres publications qui sont disponibles en tout temps sur son site Web. Enfin, le Conseil a accru l'expertise et développé les compétences de son personnel professionnel par la tenue de sessions de formation portant notamment sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Comité d'éthique

La *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* oblige tous les ministères et sociétés d'État à se doter de règles d'éthique conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Le Conseil a mis sur pied un comité d'éthique chargé d'établir des règles pour ses administrateurs et son personnel, de résoudre tout conflit ou différend découlant de leur application et de faire rapport annuellement de ses activités. Lors de sa séance du 17 février 2003, le conseil d'administration a ratifié la nomination de M. Paul-André Comeau à titre de président de ce comité qui comprend également le secrétaire du Conseil, Me Daniel Ferron, et un autre membre externe, M. Pierre Rompré. Journaliste de formation, Paul-André Comeau a développé une expertise dans ce domaine notamment en assumant la présidence de la Commission d'accès à l'information et en tant que membre du comité d'éthique du Conseil de la Santé et du Bien-Être.

Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière de protection des renseignements personnels en mettant l'emphase sur la mise à jour et la gestion du registre de communication de renseignements personnels et de la liste de classement, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Le Conseil a ajouté à ses formulaires des précisions quant à l'utilisation des renseignements demandés ; il a adapté son *Manuel de gestion des programmes de bourses et de subventions* aux nouvelles pratiques préconisées par le plan d'action gouvernemental ; et il a participé aux réunions du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, l'ensemble du personnel du Conseil a assisté à une séance de sensibilisation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui a été donnée par les responsables de ces dossiers au ministère de la Culture et des Communications.

Application de la politique linguistique

En juin 2002, le Conseil a transmis à l'Office québécois de la langue française (OQLF) une version actualisée de sa politique linguistique, remaniée suite aux recommandations formulées par l'OQLF sur les précisions à apporter notamment en regard de son cadre juridique et de l'évolution des communications liée aux nouvelles technologies. Une quarantaine de modifications furent apportées, la plupart consistant à reformuler ou à détailler certains points afin d'en préciser le sens et la portée dans le but de faciliter une application uniforme de la politique au sein de l'organisation. Ayant valeur de directive interne, les règles énoncées dans la politique ont été transmises à l'ensemble du personnel. En février 2003, le Conseil a obtenu un certificat attestant qu'il se conformait aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration.

Contrats d'objectifs
Le Conseil a continué à attribuer une aide financière sous forme de contrats d'objectifs reposant sur l'accord et l'engagement réciproque des partenaires à rechercher l'atteinte d'objectifs communs qui concordent avec la mission des organismes et les orientations stratégiques du Conseil. Ce mode de soutien s'adresse aux organismes ayant un budget d'exploitation supérieur à un million de dollars. En 2002-2003, un contrat d'objectifs a été signé avec le Théâtre du Nouveau Monde.

Désignation du Conseil en vertu de la Loi sur l'administration publique
La *Loi sur l'administration publique* instaure un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats, sur le respect du principe de la transparence et sur une imputabilité accrue devant l'Assemblée nationale. En vertu de l'article 5 de cette nouvelle Loi, la ministre de la Culture et des Communications désignait le Conseil parmi les organismes visés afin qu'il rende publique une déclaration de services aux citoyens et qu'il transmette, pour dépôt à l'Assemblée nationale, un plan stratégique tenant compte des orientations ministérielles. Selon les exigences de la Loi, le Conseil devra également publier un rapport annuel de gestion portant sur l'exercice 2003-2004. L'avis de désignation du Conseil a été publié dans la Gazette officielle de mars 2003.

Gestion du centre documentaire et des documents administratifs
En 2001-2002, le Conseil créait un centre de documentation lui permettant de repérer, d'acquérir, de conserver, d'organiser et de diffuser l'information et la documentation nécessaires à la réalisation de son mandat. Les différents services du centre de documentation sont offerts à l'ensemble du personnel du Conseil. Le Conseil a adhéré au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec qui regroupe quelque 40 bibliothèques et centres de documentations gouvernementaux et favorise la coopération et les échanges de services entre ses membres. Les activités de catalogage, d'indexation, de classification et de préparation matérielle de documents se sont poursuivies au cours de 2002-2003 si bien qu'en mars 2003, plus de 75 % de la collection de Québec et près de 50 % de celle de Montréal était traitée afin d'être repérable par le biais du catalogue informatisé.

Comme tous les organismes publics du Québec, le Conseil doit, pour la gestion de ses documents administratifs, se conformer à la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1) ainsi qu'à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1). Ces lois imposent certaines obligations dont l'élaboration et la mise à jour d'un calendrier de conservation et d'un plan de classification des documents administratifs. Pour gérer efficacement ses documents, le Conseil s'est doté d'une *Politique de gestion des documents administratifs*. Cette politique constitue le cadre de gestion documentaire en vigueur au Conseil et tient compte des exigences légales, des attentes de la clientèle et des besoins du personnel.

L'aide financière

Répartition des fonds par secteur artistique en 2002-2003

Secteur artistique	Organismes $	Artistes $	Total $	%
Théâtre	20 702 499	534 950	21 237 449	33,3
Musique[1]	16 337 149	1 921 798	18 258 947	28,6
Arts visuels et arts médiatiques[2]	7 213 833	4 168 036	11 381 869	17,8
Danse	7 699 038	403 780	8 102 818	12,7
Littérature	1 467 863	1 366 079	2 833 942	4,5
Arts multidisciplinaires	1 115 096	114 780	1 229 876	1,9
Arts du cirque	461 175	98 990	560 165	0,9
Ententes	222 375		222 375	0,3
Total	**55 219 028**	**8 608 413**	**63 827 441**	**100,0**

(1) Inclut la chanson
(2) Inclut les métiers d'art et l'architecture

Arts multidisciplinaires

	$	%
Bourses aux artistes professionnels	**114 780**	**9,3**
Subventions aux organismes	**1 115 096**	**90,7**
Fonctionnement	645 125	52,5
Projets de production	112 500	9,1
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	92 200	7,5
Événements nationaux et internationaux	55 250	4,5
Diffuseurs spécialisés	126 021	10,3
Équipements spécialisés	78 000	6,3
Autres	6 000	0,5
Total	**1 229 876**	**100,0**

Arts du cirque

	$	%
Bourses aux artistes professionnels	**98 990**	**17,7**
Subventions aux organismes	**461 175**	**82,3**
Fonctionnement	259 175	46,3
Projets de production	55 000	9,8
Circulation de spectacles au Québec	27 000	4,8
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	26 000	4,6
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	64 000	11,4
Équipements spécialisés	30 000	5,4
Total	**560 165**	**100,0**

Musique

	$	%
Bourses aux artistes professionnels	**1 921 798**	**10,5**
Chanson	872 228	
Musique non classique	672 136	
Musique classique	377 434	
Subventions aux organismes	**16 337 149**	**89,5**
Fonctionnement	12 794 843	70,1
Projets de production	582 657	3,2
Circulation de spectacles au Québec	139 940	0,8
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	366 825	2,0
Accueil de spectacles étrangers	18 250	0,1
Événements nationaux et internationaux	823 733	4,5
Diffuseurs spécialisés	659 578	3,6
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	461 323	2,5
Périodiques culturels	20 000	0,1
Équipements spécialisés	470 000	2,6
Total	**18 258 947**	**100,0**

L'aide financière

Arts visuels et arts médiatiques

	$	%
Bourses aux artistes professionnels	**4 168 036**	**36,6**
Arts visuels	2 358 154	
Arts médiatiques	1 391 200	
Métiers d'art	316 582	
Architecture	102 100	
Subventions aux organismes		
Arts visuels	**5 725 905**	**50,3**
Centres d'artistes	3 272 882	
Promotion et diffusion	619 425	
Événements nationaux et internationaux	479 613	
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	452 760	
Équipements spécialisés	474 200	
Périodiques culturels	427 025	
Arts médiatiques	**1 471 928**	**12,9**
Centres d'artistes	886 208	
Promotion et diffusion	244 930	
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	64 150	
Équipements spécialisés	139 800	
Périodiques culturels	136 840	
Métiers d'art	**16 000**	**0,2**
Promotion et diffusion	16 000	
Total	**11 381 869**	**100,0**

Danse

	$	%
Bourses aux artistes professionnels	**403 780**	**5,0**
Subventions aux organismes	**7 699 038**	**95,0**
Fonctionnement	4 384 272	54,1
Projets de production	562 428	6,9
Circulation de spectacles au Québec	162 863	2,0
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	542 070	6,7
Accueil de spectacles étrangers	204 000	2,5
Événements nationaux et internationaux	318 200	3,9
Diffuseurs spécialisés	962 905	11,9
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	342 800	4,3
Équipements spécialisés	219 500	2,7
Total	**8 102 818**	**100,0**

Théâtre

	$	%
Bourses aux artistes professionnels	**534 950**	**2,5**
Subventions aux organismes	**20 702 499**	**97,5**
Fonctionnement	13 881 293	65,4
Projets de production	876 500	4,1
Circulation de spectacles au Québec	698 498	3,3
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	793 760	3,7
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	60 000	0,3
Accueil de spectacles étrangers	251 000	1,2
Événements nationaux et internationaux	1 181 075	5,6
Diffuseurs spécialisés	1 635 973	7,7
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	711 600	3,3
Périodiques culturels	79 825	0,4
Équipements spécialisés	532 975	2,5
Total	**21 237 449**	**100,0**

Littérature

	$	%
Bourses aux auteurs et écrivains professionnels	**1 366 079**	**48,2**
Subventions aux organismes	**1 467 863**	**51,8**
Périodiques culturels	576 374	20,3
Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise	146 779	5,2
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	17 000	0,6
Événements nationaux et internationaux	215 360	7,6
Diffuseurs spécialisés	77 100	2,7
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	379 725	13,4
Équipements spécialisés	55 525	2,0
Total	**2 833 942**	**100,0**

Rapport de la direction

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,

Marie-Claire Lévesque

Québec, le 16 mai 2003

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2003 des fonds en fidéicommis « Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie » et « Québec – New York 2001 », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 9.
La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2003 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.
Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

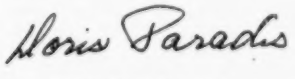

Doris Paradis, CA

Québec, le 16 mai 2003

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
Revenus	$	$
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	62 753 038	52 850 000
Administration	5 712 032	5 008 237
	68 465 070	57 858 237
Intérêts sur placements temporaires	638 545	961 370
	69 103 615	58 819 607
Dépenses		
Aide financière octroyée		
Théâtre	21 237 449	15 931 004
Arts du cirque	560 165	430 596
Musique	18 258 947	16 897 578
Arts visuels et arts médiatiques	11 381 869	9 404 223
Danse	8 102 818	7 232 996
Littérature	2 833 942	2 509 668
Arts multidisciplinaires	1 229 876	942 826
Autres activités	222 375	225 750
	63 827 441	53 574 641
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(196 960)	(185 002)
	63 630 481	53 389 639
Intérêts sur la dette à long terme	124 290	11 771
Frais d'administration (note 4)	5 998 425	5 266 838
	69 753 196	58 668 248
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	(649 581)	151 359

Déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	$	$
Excédent au début		
Solde déjà établi	694 973	525 458
Redressement (note 3)	(143 495)	(125 339)
Solde redressé	551 478	400 119
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	(649 581)	151 359
(Déficit) Excédent à la fin	(98 103)	551 478

Bilan

au 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
Actif	$	$
À court terme		
Encaisse	881 706	1 112 874
Placements temporaires à 3,06 %	3 489 240	5 858 184
Débiteurs	16 748	65 150
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	455 094	2 450 000
Avances	3 000	103 000
Frais payés d'avance	24 105	40 150
	4 869 893	9 629 358
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 600 000	–
Immobilisations (note 5)	427 202	399 363
	6 897 095	10 028 721
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	372 762	344 710
Aide financière à verser	3 255 726	7 303 325
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	457 336	53 641
	4 085 824	7 701 676
Dette à long terme (note 6)	1 755 405	212 741
Aide financière à verser	87 500	456 250
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	1 066 469	1 106 576
	6 995 198	9 477 243
(Déficit) Excédent	(98 103)	551 478
	6 897 095	10 028 721

Fonds en fidéicommis (note 9)
Engagements (note 12)

Pour le conseil d'administration

Marie-Claire Lévesque

Suzanne Masson

Flux

de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	$	$
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(649 581)	151 359
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	143 165	90 775
	(506 416)	242 134
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Débiteurs	48 402	(15 737)
Subventions à recevoir	394 906	(75 337)
Avances	100 000	(103 000)
Frais payés d'avance	16 045	(22 307)
Créditeurs et frais courus	28 052	(200 133)
Aide financière à verser	(4 416 349)	(9 565 931)
Provision pour congés de maladie et vacances	(40 107)	106 574
	(3 869 051)	(9 875 871)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(4 375 467)	(9 633 737)
Activités d'investissement		
Flux de trésorerie utilisée pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(171 004)	(391 542)
Activités de financement		
Dette à long terme	2 000 000	297 710
Remboursement de la dette à long terme	(53 641)	(31 328)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 946 359	266 382
Diminution des espèces et quasi-espèces	(2 600 112)	(9 758 897)
Espèces et quasi-espèces – au début	6 971 058	16 729 955
Espèces et quasi-espèces – à la fin (note 8)	4 370 946	6 971 058

1 Constitution et objet

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie » et « Québec – New York 2001 ».

2 Conventions comptables

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraites

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audiovisuels	5 ans
Matériel et développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

3 Modifications comptables

Provision pour congés de maladie et de vacances
La partie employeur des bénéfices marginaux des congés de maladie et de vacances cumulés par les employés du Conseil sont comptabilisés au passif du bilan.

Auparavant, ces montants étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladies ou leurs vacances.

Dette à long terme
L'amortissement de l'emprunt auprès de la Société immobilière du Québec (SIQ) a été redressé conformément à la cédule de remboursement.

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2002
	$
Résultats	
Traitements et avantages sociaux	13 358
Intérêts sur la dette à long terme	4 798
Excédent des revenus sur les dépenses	18 156
Bilan	
Provision pour congés de maladie et vacances	138 697
Créditeurs et frais courus	1 483
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	(5 901)
Dette à long terme	9 216
Excédent	143 495

4 Frais d'administration

	2003	2002
	$	$
Traitements et avantages sociaux	4 281 386	3 779 936
Services professionnels, administratifs et autres	485 477	463 983
Transport et communications	435 132	385 053
Loyers	526 623	436 237
Fournitures et approvisionnements	114 904	93 541
Entretien et réparations	11 738	17 313
Amortissement des immobilisations	143 165	90 775
	5 998 425	5 266 838

5 Immobilisations

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	$	$	$	$
Mobilier	30 510	8 537	21 973	18 660
Équipement audiovisuel	4 650	155	4 495	–
Matériel informatique	130 613	50 262	80 351	52 232
Développement informatique	156 002	65 149	90 853	32 843
Améliorations locatives	360 356	130 826	229 530	295 628
	682 131	254 929	427 202	399 363

6 Dette à long terme

	2003	2002
	$	$
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 $, échéant en août 2006.	212 741	266 382
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 $ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	2 000 000	–
	2 212 741	266 382
Versements en deçà d'un an	457 336	53 641
	1 755 405	212 741

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :		$
	2004	457 336
	2005	461 287
	2006	465 508
	2007	428 610
	2008	400 000

7 Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur ; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 145 873 $ (2002 : 118 171 $).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
	$	$	$	$
Solde – au début	690 399	416 177	1 106 576	1 000 002
Charge de l'exercice	151 235	330 825	482 060	400 402
Prestations versées au cours de l'exercice	(227 922)	(294 245)	(522 167)	(293 828)
Solde – à la fin	613 712	452 757	1 066 469	1 106 576

complémentaires au 31 mars 2003

8 Flux de trésorerie

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2003	2002
	$	$
Encaisse	881 706	1 112 874
Placements temporaires	3 489 240	5 858 184
	4 370 946	6 971 058

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 69 494 $ (2002 : 5 992 $).

9 Fonds en fidéicommis

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent
En vertu d'une entente signée en décembre 2002, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) se sont engagés à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 165 000 $ dont la répartition sur les exercices terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005 est respectivement de 50 000 $, 55 000 $ et 60 000 $.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 165 000 $, le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2003	$
Actif	
Encaisse	40 000
Intérêts courus	54
Apports à recevoir	10 000
	50 054
Passif	
Aide financière à verser	50 000
Solde du fonds	54
	50 054

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2003	$
Solde du Fonds au début	–
Augmentation	
Apports	50 000
Intérêts	54
	50 054
Diminution	
Aide financière octroyée	50 000
Solde du Fonds à la fin	54

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie
En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Mauricie selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2004. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 $, le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2003	2003	2002
	$	$
Actif		
Encaisse	256	40 000
Intérêts courus	7	25
Apports à recevoir	–	10 000
	263	50 025
Passif		
Aide financière à verser	–	50 000
Solde du Fonds	263	25
	263	50 025

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2003	2003	2002
	$	$
Solde du Fonds au début	25	–
Augmentation		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	238	25
	50 263	50 025
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	50 000
Solde du Fonds à la fin	263	25

Fonds en fidéicommis – Québec - New York 2001
En vertu d'une entente signée en novembre 2000 et modifiée le 14 décembre suivant, le Commissariat général Québec - New York 2001 s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme de 323 000 $ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions dans le cadre de l'événement Québec - New York 2001.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 décembre 2001. Le Conseil et le Commissariat ont convenu de verser les intérêts au Conseil et le fonds a été distribué le 26 février 2003.

Bilan au 31 mars 2003	2003	2002
	$	$
Actif		
Encaisse	–	2 973
Solde du Fonds	–	2 973

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2003	2003	2002
	$	$
Solde du Fonds au début	2 973	486
Augmentation		
Apports	–	40 237
Intérêts	65	2 487
	3 038	43 210
Diminution		
Contributions octroyées	–	109 737
Annulation de contributions octroyées au cours des exercices antérieurs	–	(69 500)
Intérêts attribués au Conseil des arts et des lettres du Québec	3 038	
Solde du Fonds à la fin	–	2 973

10 Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la subvention à recevoir à long terme du gouvernement du Québec et l'aide financière à verser est équivalente à leur valeur comptable étant donné l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme :

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	$	$	$	$
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	212 741	217 933	266 382	271 187
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	2 000 000	2 097 999	–	–
Total	2 212 741	2 315 932	266 382	271 187

11 Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12 Engagements

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces locaux s'élève à 488 460 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	$
2004	488 454
2005	319 592
2006	319 592
2007	133 163
	1 260 801

13 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

Les bureaux

Québec, siège social
79, boul. René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes
15e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Site Web : www.calq.gouv.qc.ca

Cette publication est une production de la Direction de l'action territoriale et des communications du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Un document en annexe du Rapport annuel est également disponible sur demande : *Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2002-2003.*

Graphisme : François Dallaire RCA

Impression : Imprimerie Maska inc.

Photographies des
membres du conseil d'administration :

Marie-Claire Lévesque
Photo : Claude Michaud

Paul-André Fortier
Photo : Michael Slobodian

Louise Desjardins
Photo : François Bélisle

Youssef El Jaï
Photo : Jean-Guy Thibodeau

François Lahaye
Photo : Pierre Crépô

Marie-Jeanne Musiol
Photo : Alain Filiatrault

Alice Ronfard
Photo : Laurent Leblanc

Richard Thériault
Photo : Sophie Grenier

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN : 2-550-41680-5